



Direction Territoriale Rhône-Alpes
42, quai Charles Roissard
73026 Chambéry cedex
Tél.: 04.79.69.96.29 - Fax : 04.79.69.31.73

Développement de l'exploitation par câble Forêt publique Rhône-Alpes

Bilan 2010 ----- Perspectives 2011

Janvier 2011

Sommaire

0	Rappel.....	1
1	Le bilan 2010 – forêt publique Rhône-Alpes	2
1.1	Les volumes exploités en 2010	2
1.2	Le bilan des équipes de câblage	3
1.3	Répartition des volumes 2010 exploités par département	4
1.4	La qualité des coupes	5
1.5	Valorisation des rémanents en bois énergie	5
1.6	Communication	5
2	Analyse financière	5
2.1	Analyse en fonction des modes de vente	5
2.2	Analyse des frais d'exploitation sur les coupes réalisées en régie	6
2.3	Analyse coupes aidées vs coupes non aidées	7
2.4	Nature des aides mises en oeuvre	8
3	Les perspectives 2011	8
3.1	Perspectives sur les objectifs 2011	8
3.2	Nouveaux câblistes 2011	9
4	Les mesures à développer en 2011	10
4.1	Renforcer le contexte de partenariat, de collaboration et de confiance avec les entreprises de câblage	10
4.2	Développement des contrats pluri-annuels	10
4.3	Le recours aux subventions pour la recherche d'une recette minimale au propriétaire	10
4.4	Politique de territoire	11
4.5	Les choix des matériels de débardage à promouvoir	11
4.6	La confection du portefeuille 2012	11
4.7	Renforcement des chefs de projets câble/desserte en agence	11
5	Conclusions.....	12

0 Rappel

Le développement de l'exploitation par câble s'inscrit dans des politiques cadre de mobilisation de la ressource renouvelable :

- l'action câble portée par FIBRA, démarrée en 2005 avec le soutien financier du CRRRA, de la DIACT, et du MAAP,
- le plan de mobilisation de la ressource démarré en 2007 par France Forêt Rhône-Alpes visant à mobiliser 100.000 tonnes de bois énergie et 300.000 m3 de bois d'oeuvre supplémentaire à l'horizon 2013, dont 100.000 m3 de coupes à câble, dont 60.000 m3 en forêt publique Rhône-Alpes (volumes exprimés en volume total houppier compris).
- le plan est soutenu par les politiques des conseils généraux de l'Isère, la Savoie et la Haute Savoie, ainsi que par les politiques territoriales portées par les chartes forestières de territoires.

	prévi 38	prévi 73	prévi 74	prévi 26-07	prévi 01-42-69	Objectifs DT
2006	1 089	6 435	5 170	0	0	12 694
2007	0	9 748	8 162	1 265	0	17 100
2008	3 800	13 100	12 900	1 300	400	26 000
2009	5 100	16 400	17 600	2 000	700	37 300
2010	6 400	19 700	22 300	2 600	900	48 700
2011	7 000	23 000	27 000	3 000	1 000	60 000

- un plan de la DG ONF visant à développer ce mode d'exploitation a également démarré en 2007.
- Une mesure de soutien du câble dans le cadre de la CIMA (convention interrégionale du Massif des Alpes) qui a financé plusieurs actions dont une au printemps 2010 portée par l'ONF pour le développement du câble sur le massif des Alpes (2010 – 2011), en coordination avec l'ONF PACA.

1 Le bilan 2010 – forêt publique Rhône-Alpes

Sur le plan macroéconomique, après la forte récession de l'année 2009, l'année 2010 s'est déroulée dans un contexte de rééquilibrage des cours du bois et de reprise de la demande.

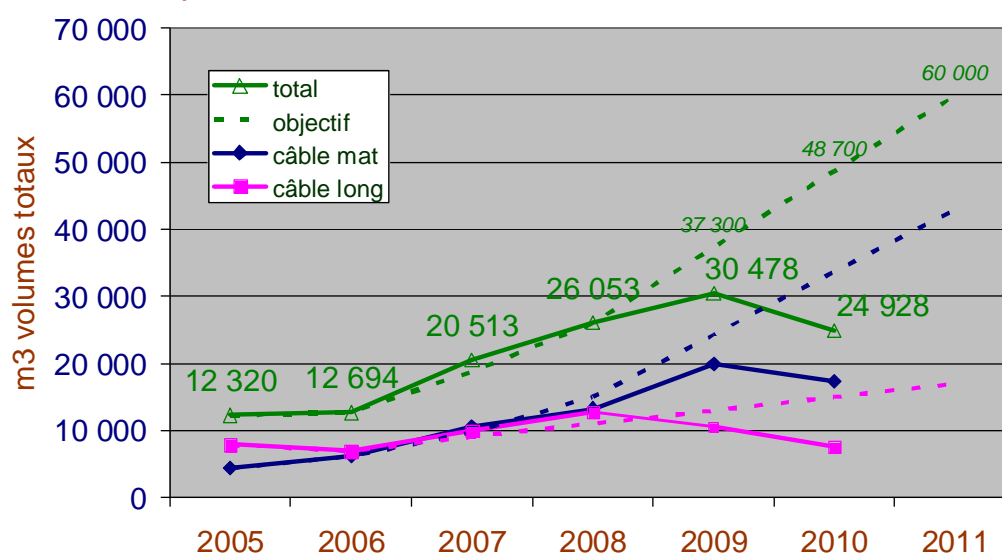
Ce contexte s'est favorablement répercuté sur l'activité des câblistes en Rhône Alpes et plus généralement de l'ensemble des Alpes.

L'activité câble en forêt publique n'a par contre pas bénéficié de cette amélioration.

1.1 Les volumes exploités en 2010

volume câble exploité forêt publique

Rhône Alpes volumes totaux sur écorce houppiers compris



24 928 m³ sur 28 coupes ont été mobilisés par câble en 2010.

Cette baisse par rapport à 2009 tient à trois effets qui se sont conjugués :

- La difficulté de signer des contrats d'approvisionnement avec les scieurs en début de saison et la reprise de l'activité en forêt privée ont conduit deux entreprises de câble long à tourner pratiquement toute leur activité vers la forêt privée (Bétémps, Pugnât 7.000 m³).

Les câblistes de Rhône Alpes ont réalisé **8 500 m³ en forêt privée** alors qu'elles n'avaient réalisées que **240 m³ en 2009**.

- L'évolution très défavorable de la parité Euro / Franc Suisse (baisse de 20% de l'Euro entre 2008 et 2010) a éliminé du marché français les câblistes suisses qui avaient réalisé 6 500 m³ en 2009. Avec la reprise de la demande, les câblistes étrangers ont par ailleurs pu relocaliser leur activité autour de leur région d'origine (3.145 m³ en 2010 pour 10.177 m³ en 2009).
- Les difficultés rencontrées par les câblistes durant la crise de 2009 ont conduit à l'abandon deux projets de création de nouvelles équipes.

Nota : Ce volume total de 24 928 m³ total (équivalent bois sur pied) correspond à un volume grume sur écorce de 22 661 m³ (facteur diviseur de 110 %) soit un volume commercial sous écorce de l'ordre de 20 600 m³ (bois essentiellement constitué de résineux).

1.2 Le bilan des équipes de câblage

bilan par câblistes forêt publique Rhône-Alpes 2010 volume total houppier compris

câbliste	type câble	Rappel total forêt publique 2007	Total forêt publique 2008	Total forêt publique 2009	Total forêt publique 2010	% forêt publique Rhône Alpes	Volume total exploité par l'équipe
Coutin	mât	2 790	5 326	4 441	6 939	97%	7 164
Mabboux	mât	4 593	5 940	6 612	7 019	81%	8 713
Bottolier	long		4 337	3 251	5 063	100%	5 063
Bétemps	long	5 206	3 245	5 029	1 543	29%	5 393
Pugnat	long	2 848	2 585	968	0	0%	2 750
Jahier	long	0	0	0	1 045	activité de câblage marginale	
Gurndin	mât	0	440	3 280	3 319	câbliste italien (Süd Tyrol)	
Hochleitner	mât	0	0	3 872	0	câbliste suisse	
Croset	mât	0	0	1 705	0	câbliste suisse (Valais)	
Tschöll	long	0	880	1 320	0	câbliste italien (Süd Tyrol)	
Total		15 437	26 053	30 478	24 928	71%	

Les 5 câblistes Rhône alpins ont réalisé en 2010 71% de leur activité de câblage en forêt publique (presque tout en région Rhône-Alpes).

- L'entreprise Coutin a réalisé la totalité de son activité en forêt publique, avec un appoint intéressant réalisé en coupe d'hiver en Isère, ce qui lui a permis de prolonger son activité de câblage.
- L'entreprise Mabboux a réalisé 80% de son activité en forêt publique, avec également un appoint intéressant réalisé en coupe d'hiver dans l'Ain.
- L'entreprise Bottolier Despois – Technicâble Forest (câble long) a réalisé la totalité de son activité en forêt publique.
- L'entreprise Pugnat (câble long) a travaillé sur une grosse coupe en forêt privée et n'a réalisé aucune coupe en forêt publique.
- A la suite de difficultés rencontrées dans la négociation des contrats d'approvisionnement, la scierie Bétemps (câble long) n'a pas réalisé de coupe en régie en forêt publique. Elle s'est d'abord repliée sur une coupe achetée en bloc et sur pied mais à réaliser normalement au câble mât, et a finalement réalisé une bonne saison avec la plus grosse partie de son activité 2010 sur des coupe de forêt privées.

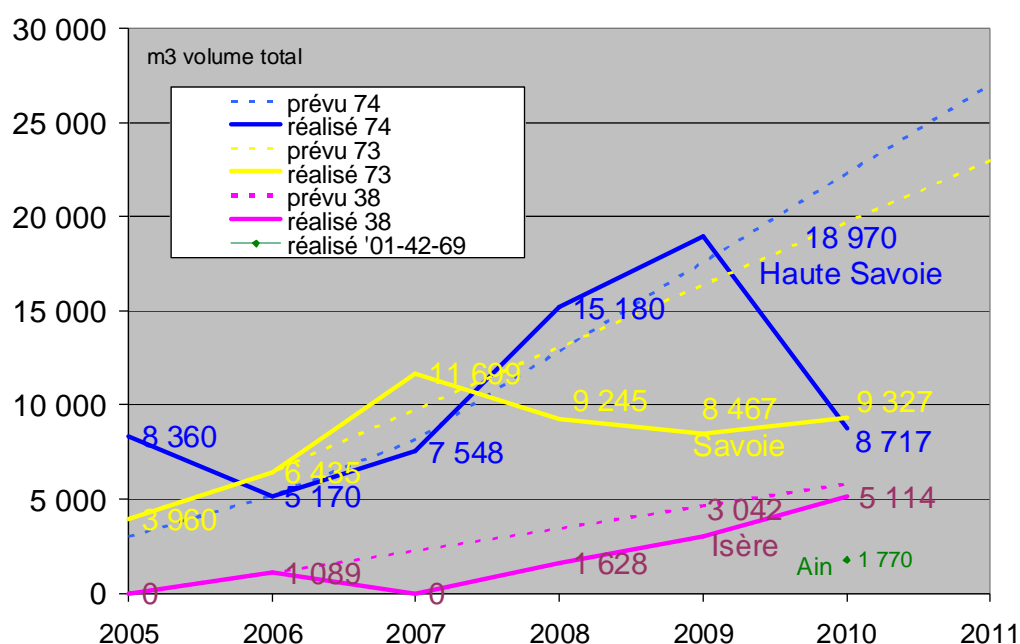
Les câblistes de Rhône Alpes ont réalisé **8 500 m3 en forêt privée** alors qu'elles n'avaient réalisées que **240 m3 en 2009**.

Du fait de la défection des câblistes suisses, un seul câbliste étranger est venu travailler cette année (Gurndin), avec 13 % du volume exploité sur Rhône Alpes (3.145 m3 en 2010, 10.177 m3 en 2009, 3 740 m3 en 2008, 2 618 m3 en 2007).

1.3 Répartition des volumes 2010 exploités par département

Volume total m3 houppiers compris - 2010		
Département	prévu	réalisé
01	800	1 770
38	5 818	5 114
73	17 897	9 327
74	20 264	8 717
Total Rhône Alpes	37 300	24 928

Evolution des volumes exploités par département par rapport à l'objectif



La Haute Savoie subit le plus les conséquences de la défection des câblistes suisses, du détournement des équipes de câble long vers la forêt privée (Bétemps, Pugnât) et de l'absence de nouvelle équipe de câblage.

La Savoie reste à peu près stable depuis 3 ans et ne peut poursuivre la progression des objectifs sans l'installation de nouvelles équipes de câblistes.

L'Isère a réalisé trois coupes. Deux ont été réalisées en période hivernale avec un appoint important pour le plan de charge de l'entreprise Coutin. Une grosse coupe également réalisée par l'entreprise Gurndin.

La coupe réalisée dans l'Ain à Apremont a également permis d'apporter un appoint intéressant en travail hivernal.

1.4 La qualité des coupes

L'effort entrepris dans la mise en oeuvre de la qualité des coupes doit être poursuivi : fiabilité de l'implantation des lignes, martelage des bois l'année précédant l'exploitation, anticipation sur la programmation des coupes et sur l'envoi des ordres de service dans le cadre du référentiel câble, pour permettre de fiabiliser le bon enchaînement des chantiers.

Un nombre important de coupes restent de faible volume. Sur les 28 coupes, 9 d'entre elles ont un volume unitaire de moins de 500 m³, représentant 17% du volume total. L'effort de massification doit être maintenu dans le cadre de l'amélioration de la productivité de l'activité (minimisation des frais de mise en chantiers, des frais d'instruction des opérations).

Sur plusieurs coupes, les acheteurs de bois n'ont pas organisé l'enlèvement des grumes en flux tendu comme le spécifiaient les clauses du contrat, ce qui a créé d'importants désordres dans le bon déroulement des chantiers.

1.5 Valorisation des rémanents en bois énergie

500 tonnes de rémanents de coupes à câble ont été valorisés en bois énergie à partir des rémanents des coupes débardées au câble par arbres entiers et façonnés bord de route. La plupart de ces volumes ont approvisionné Cascade La Rochette qui reste une des rares unités à pouvoir accepter ce type de produits en RA. La forte montée des cours de la plaquette rendus usine a permis de réaliser ces opérations sans subvention (contrairement à 2009 où le projet MOBIPE avait permis de prendre en charge une part importante des coûts de production). Les produits ont été achetés à un prix moyen de l'ordre de 3 €/ tonne bord de route au propriétaire.

Les principaux facteurs qui ont limité ce développement en 2010 sont d'une part le manque de têtes d'ébranchage de grosse capacité des câblistes, incitant à ébrancher en forêt, et d'autre part l'insuffisance des unités de chauffage acceptant ce type de produit.

1.6 Communication

Plusieurs actions de communications ont eu lieu en 2010, notamment en collaboration avec les communes forestières au travers de formations pour les élus (Formations câble desserte Savoie, Haute Savoie).

2 Analyse financière

2.1 Analyse en fonction des modes de vente

Les coupes à câble, contribuant pour une forte part aux approvisionnements des contrats, sont majoritairement réalisées en régie.

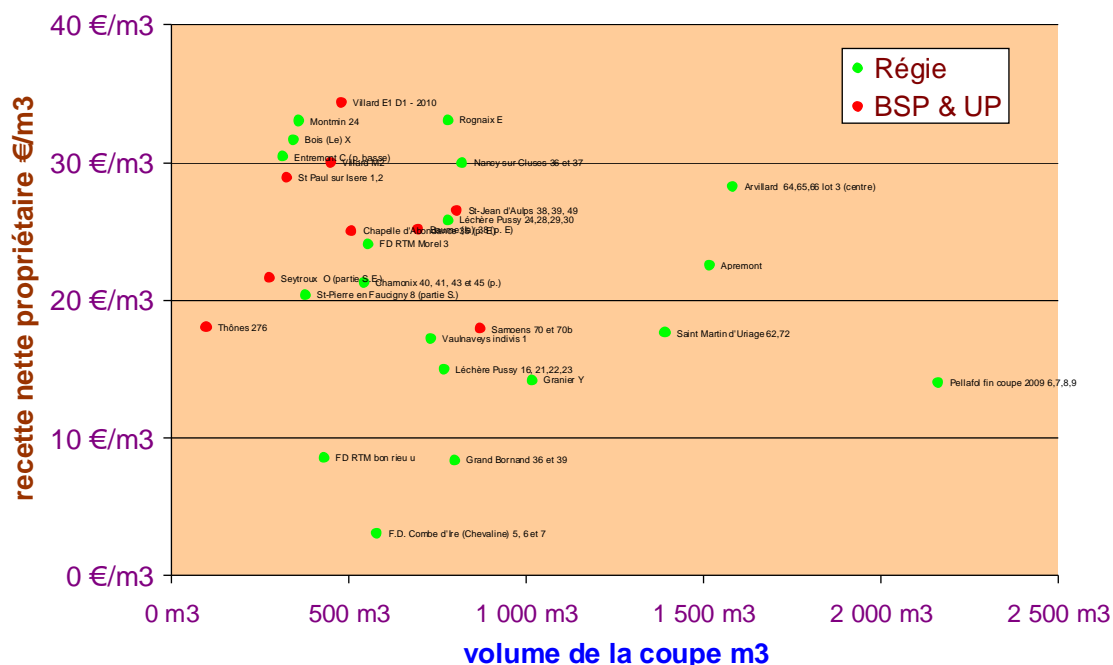
	mode vente		Moyenne
	Bloc sur pied et UP	regie	
volume commercial	4 516 m ³	15 866 m ³	20 381 m³
Recette nette commune	25,26 €/m ³	20,02 €/m ³	21,71 €/m³
Recette nette sans aides	21,58 €/m ³	6,37 €/m ³	11,26 €/m³

Tableau 1 : volumes exploités et recettes du propriétaire en fonction des modes de vente

La moyenne des recettes nettes des propriétaires est de 22 €/m³ (15 € en 2009).

L'aide moyenne est de l'ordre de 11 €/m³ sur le total des coupes réalisées en 2010..

L'aide est beaucoup plus forte sur les coupes réalisées en régie (14 €/m³) que sur celles faites en vente sur pied, pour des raisons structurelles : la plupart des aides sont données sous condition d'une réalisation en régie. On retrouve donc dans ces coupes toutes les coupes les plus difficiles (recette nette sans aides : ≈ 6 €/m³ en moyenne, avec de nombreuses coupes déficitaires).



Graphique 2 : *présentation des coupes avec recette nette en ordonnée et volume total de la coupe en abscisse*

2.2 Analyse des frais d'exploitation sur les coupes réalisées en régie

	Frais d'exploitation
abattage câblage	44,04 €/m ³
frais divers (reprise tracteur, transports, stockage, aménagement places de dépôts)	3,18 €/m ³
Maîtrise d'œuvre, tracés de lignes de câble, frais financiers	5,70 €/m ³

Sur les coupe réalisées en régie, les frais d'abattage/câblage sont en moyenne de 44 €/m³ – 39 €/m³ pour le câble mâât et 57 €/m³ pour le câble long.

Les 6 coupes réalisées en 2010 au câble long comportaient d'importantes difficultés techniques ce qui explique l'important écart des coûts d'exploitation par rapport au câble mâât qui étaient contrario plutôt plus faciles cette année. En condition de difficulté normale, l'écart des coûts est de l'ordre de 10 €/m³.

Les frais de maîtrise d'oeuvre – maîtrise d'oeuvre + tracés de lignes de câble + frais financiers liés aux ventes et exploitations groupées - ont représentés un coût moyen de 5,70 €/m³.

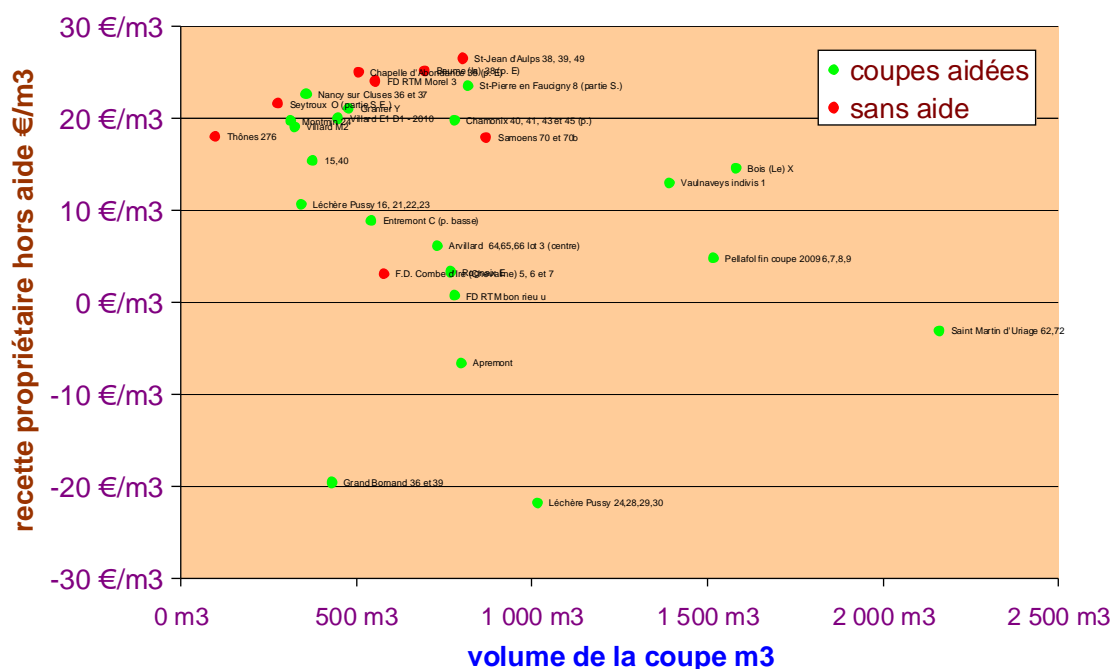
2.3 Analyse coupes aidées vs coupes non aidées

	Coupes aidées	Coupes sans aides
Recette nette commune	22,61 €/m ³	19,46 €/m ³
Recette nette sans aides	7,98 €/m ³	19,46 €/m ³
volume commercial	15 986 m ³	4 396 m ³

Tableau 3 : volumes exploités et recettes du propriétaire coupes aidées vs coupes sans aides

Les deux tiers des coupes réalisées en 2009 ont été aidées (20 coupes), contribuant à apporter une aide moyenne au propriétaire de l'ordre de 15 €/m³.

Le tableau ci-dessous donne la recette au propriétaire hors aides. Une grande partie de ces coupes n'aurait pu être réalisée sans aide du propriétaire : on considère qu'en dessous d'une recette nette de 15 €/m³, la majorité des communes ne sont pas enclines à déclencher l'opération d'exploitation.



Graphique 4 : présentation des coupes avec recette hors aide en ordonnée et volume total de la coupe en abscisse

2.4 Nature des aides mises en oeuvre

La totalité des aides ont représenté un montant de 243 000 € en 2010 (283 000 en 2009).

	01	38	73	74	Total
Aide MAP 59-02	27 000 €	16 200 €	49 407 €		92 607 €
Aides CG		35 480 €	81 563 €	33 000 €	150 043 €
Total	27 000 €	51 680 €	130 970 €	33 000 €	242 650 €

Tableau 5 : Montant des aides mises en oeuvre par département

La Haute Savoie a mis en oeuvre un volume d'aide réduit cette année du fait que la qualité des bois permettait de dégager des marges suffisantes pour les communes.

Les aides sont un levier important dans la mise en oeuvre du plan câble à plusieurs titres :

- Elles permettent de compenser le manque de productivité des équipes de câblistes en cours de consolidation.
- Elles ont contribué à maintenir un niveau d'activité aux câblistes lors du passage de la crise de 2009 qui s'est prolongée jusqu'à cet exercice ;
- Elles rendent possible la réalisation des coupes feuillues de basse altitude permettant de compléter la saison de travail des câblistes sur la période hivernale, ou de coupes de câble long encore déficitaires, assurant le plein emploi d'équipes existantes.

Les principales aides mises en oeuvre sont les aides 59-02 du MAP revues par la circulaire de 2009 (plus un dossier d'aide 226-B pour les forêts de protection sensu stricto), ainsi que les aides des Conseils généraux de l'Isère, de la Savoie et de la Haute Savoie.

La totalité des aides du MAP 59-02 ont été mises en oeuvre dans le cadre de la circulaire de 2009 instaurée pour soutenir le plan câble après le déclenchement de la crise de 2009.

La possibilité de recours aux aides du MAP ont permis de compenser les difficultés de recours aux aides des Conseils Généraux : les aides du CG 38 ont été difficiles à être mises en oeuvre du fait de la territorialisation des décisions d'octroi . L'Ain n'a pas encore mis en place de politique de soutien aux coupes à câble.

3 Les perspectives 2011

3.1 Perspectives sur les objectifs 2011

Le volume de coupes en portefeuille au 31 décembre 2010 reste important, notamment en câble mâât (de l'ordre de 60 000 m3 martelés sur le terrain), en adéquation avec les objectifs du plan câble.

L'étude des projets a été volontairement ralentie du fait des retards dans l'exploitation du stock de coupes déjà mis en place (problème du mauvais vieillissement des jalonnages / marquages des axes de lignes et des bois désignés pour l'enlèvement et du "coût du stock immobilisé").

La difficulté résulte de la bonne mobilisation des entreprises de câblage et du développement des nouvelles équipes.

Le potentiel d'exploitation des câblistes rhône-alpins en 2011 est de :

- 18 000 m3 pour le câble mâât (y compris avec la nouvelle entreprise qui devrait s'installer dans l'été 2011) ;
- 18 000 m3 pour le câble long.

Les engagements déjà contractés par les câblistes RA en forêt privée ou hors de la région représentent un volume d'environ 5 000 m3, leur laissant une disponibilité maximale de l'ordre de 30 000 m3 en forêt publique Rhône Alpes, à condition que l'ensemble de cette offre de service soit mobilisée.

Concernant les câblistes étrangers susceptibles de travailler en France, une consultation a été engagée au près de câblistes suisses, alsaciens, allemands, italiens (Sud Tyrol) et tchèques. Elle a donné les résultats suivants :

- Un câbliste engage une coupe dès la fin janvier et a déclaré vouloir proposer des offres. Il finalise des visites de coupes pour nous faire parvenir des propositions d'ici la fin février (Gurndin).
- Deux autres entreprises se déclarent intéressées (Allemagne, Tchéquie) et nous ont dit vouloir concrétiser des visites d'ici la fin février (elles ne sont cependant pas en demande active).
- La perspective de cours du Franc Suisse toujours très défavorable ne permettra vraisemblablement pas aux câblistes suisses de contractualiser.
- Avec la reprise de la demande en bois, les autres câblistes consultés ont une demande suffisante au niveau de leur implantation régionale en 2011 et ne se sont pas déclarés intéressés par les demandes de Rhône-Alpes.

Dans l'attente de réponses fermes, le volume que l'on peut espérer voir exploité par des câblistes étrangers est situé sur un niveau de 5.000 m3.

Le potentiel d'exploitation de 2011 en forêt publique laisse à ce jour entrevoir au mieux un résultat de l'ordre de 35 000 m3, à condition de contractualiser rapidement les disponibilités encore vacantes.

Ce résultat est très en dessous des 60 000 m3 fixés par l'objectif 2011, essentiellement du fait du manque d'équipes de 4 équipes de câblistes locaux.

3.2 Nouveaux câblistes 2011

Une nouvelle équipe de câblistes devrait s'installer en juillet 2011 (TAB – Transport Aérien de Bois associant Henri Premat et Frederic Mabboux, et peut-être une autre entreprise de la vallée de l'Arve).

Aucune équipe de câblistes ne s'est installée en Rhône Alpes depuis 2009. Deux entreprises intéressées ont finalement abandonné leur projet du fait des perspectives peu encourageantes du contexte laissé par la crise. On a pu déplorer notamment la défection d'une équipe de câblistes en 74 dont le projet était très avancé (montage financier, octroi des subventions, formation à Poisy).

On reste pour le moment, avec 6 équipes actuellement installées en RA, en deçà des objectifs de 10 équipes de câblistes constituées en Rhône Alpes pour 2011, avec un manque important de câbles mâât en regard du portefeuille de coupes à câble constitué et de la typologie des coupes Rhône alpines.

Plusieurs projets d'installation sont actuellement à l'étude mais à un stade trop peu formalisés pour être confirmés.

4 Les mesures à développer en 2011

4.1 Renforcer le contexte de partenariat, de collaboration et de confiance avec les entreprises de câblage

Le développement de nouvelles équipes de câblage et le renforcement des équipes existantes constitue aujourd'hui le principal facteur de réussite du plan câble Rhône Alpes.

Il passe par le développement d'un contexte d'incitation, de collaboration et de confiance – en contrepoint des difficiles moments de 2009 - avec la restauration des marges d'exploitation incitatives à l'investissement dans ce domaine peu développé dans les Alpes françaises, en regard de la compétitivité des autres filières câbles alpines à l'étranger.

Les principales actions portent sur :

- L'amélioration de l'**organisation du suivi des plans de charge** des équipes ;
- le développement des contrats d'exploitation pluri-annuels pour sécuriser les investissements des entreprises (Cf. infra) ;
- l'amélioration de la qualité des coupes et de leur préparation pour réduire les marges d'incertitudes, et les risques de désordres dans le déroulement des chantiers, et renforcer l'esprit de confiance au sein du partenariat ;
- l'adaptation de la commercialisation des bois au contexte des coupes à câble, avec un recours conjoncturel à la vente sur pied quand le contexte local ne permet pas leur commercialisation en contrat.

Pour la seule année 2011, ces mesures sont à mettre en oeuvre à court terme pour permettre de mobiliser le potentiel d'exploitation encore disponible des câblistes et se rapprocher de l'objectif des coupes de la forêt publique.

4.2 Développement des contrats pluri-annuels

Des contrats pluri-annuels seront proposés aux câblistes dans le premier semestre 2011 dans les mêmes formes que ceux qui sont proposés aux débardeurs par tracteurs.

Ces contrats seront proposés dans le cadre des exploitations des coupes de forêts communales réalisées en exploitation groupées et des coupes de forêts domaniales.

Ils s'appuieront sur une adaptation des prix en fonction des difficultés des coupes, calée sur l'outil HEPROMO.

4.3 Le recours aux subventions pour la recherche d'une recette minimale au propriétaire

Les communes forestières contribuent majoritairement à la mise en oeuvre du plan câble, notamment dans les coupes qui permettent de consolider l'activité à la fois pour le câble long et pour les coupes d'hiver. Leur contribution doit être compensée par une recette minimale leur permettant de préserver les financements des charges forestières qu'elles supportent (entretiens des peuplements et des équipements, financements des infrastructures et des charges indirectes).

Le recours aux subventions doit être organisé pour assurer cette recette, en particulier dans les coupes à bilans financiers poches du déficit (coupes feuillues d'hiver, coupes à câble long).

Le plancher de recette qui semble se dégager pour inciter la majorité des communes à déclencher une coupe semble se situer au niveau de 15 €/m³ (hors coupes spécifiques présentant des enjeux importants autre que la mobilisation des bois).

4.4 Politique de territoire

Les COFOR et l'ONF envisagent une opération de développement de contrat pluriannuel entre un territoire et une entreprise de câblage en 2011. Cette opération est actuellement au stade du lancement.

4.5 Les choix des matériels de débardage à promouvoir

Dans le cadre de l'installation de nouvelles équipes de câblage et de modernisation des équipements des équipes existantes, l'effort doit porter principalement sur les orientations suivantes :

- Le **développement du câble mât**, très adapté à la configuration majoritaire des coupes à câble des Alpes du Nord, et beaucoup plus performant économiquement.
- Sur le câble mât, il serait nécessaire qu'une équipe Rhône Alpine s'installe avec un **gros câble mât grosse capacité** (type V1000 ou V1500 – 5 à 6 tonnes de capacité de levage), très adapté aux coupes de gros bois et/ou aux lignes de plus de 1000 m de long. La sous-traitance avec les équipes étrangères installées avec ce type de matériel, tant en forêt privée (COFORET) qu'en forêt publique, avec des volumes annuels de l'ordre de 10 000 m³ depuis 3 ans, montre la nécessité de cet équipement.
- Avec l'émergence de la demande en bois énergie, et l'amélioration de l'ergonomie du travail des câblistes, l'équipement des câblistes avec des **têtes d'abattage** de grosse capacité est prioritaire (type Woody 60). Seule une entreprise de câblage sur les 6 existantes en Rhône Alpes en est équipée (toutes les entreprises étrangères).

Un travail est en cours en lien avec le SERFOBE pour intégrer ces besoins dans les politiques publiques d'aides à l'équipement des ETF.

4.6 La confection du portefeuille 2012

Les projets affluent et le portefeuille 2012 ne devrait pas poser de problème.

L'effort doit toujours porter sur

- les **coupes à câble long**, pour lesquelles on a une importante offre de service par les entreprises locales alors que la majorité de coupes du portefeuille sont constituées de coupes à câble mât.
- les **coupes d'hiver**, pour compléter le plan de charge des câblistes en rupture d'activité à cette période et fortement demandeuses sur ce créneau.

4.7 Renforcement des chefs de projets câble/desserte en agence

Pour l'**Isère**, Erick Salvatori, qui a remplacé Guillaume Ponthus, pourra bénéficier de l'assistance de Jacques Fay pour le monitorat sur l'implantation des coupes.

Pour la **Savoie**, l'équipe est maintenant consolidée.

Pour la **Haute Savoie**, avec la perspective du départ à court terme de Daniel Rubeaud, il est important de planifier l'arrivée d'un nouveau chef de projet, compte tenu des enjeux tant en terme de ressource disponible que du fait de la concentration des câblistes dans ce département.

4.8 La maîtrise de l'enlèvement des bois dans les coupes à place de stockage réduite

Sur les coupes où la place de stockage des bois nécessite leur enlèvement en flux tendu, l'ONF cherchera à maîtriser l'enlèvement et le transport des bois en scierie pour palier aux défaillances constatées dans les ventes de bois à port de camion en 2009 et en 2010 (une journée de travail perdue représente un manque à gagner de l'ordre de 1500 €).

5 Conclusions

D'importants moyens sont mis en oeuvre par tous les partenaires dans la politique de développement du câble depuis 2006.

Ces moyens ont permis de surmonter la récession de 2009, en préservant la pérennité des équipes de câblistes rhône-alpines (ce qui ne fut pas le cas lors de celle de 2000 qui a suivi la tempête Lothard où 3 équipes de câblage avaient disparues).

En revanche, le décrochage par rapport aux objectifs n'a pas pu être évité.

Le fait que la reprise des cours du bois ne bénéficie, tant en 2010 que comme pronostiqué, en 2011, à l'activité câble en forêt publique, du fait des enjeux de commercialisation et du manque d'équipes de câblage, montre les points sur lesquels doivent porter cette année les efforts d'organisation.

L. DESCROIX
24 Janvier 2011